

SIXIÈME RÉUNION

GROUPE DE L'EXPLOITATION DE LA VEILLE DES VOLCANS LE LONG DES VOIES AÉRIENNES INTERNATIONALES (IAVWOPSG)

(Dakar, Sénégal, 19-23 septembre 2011)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. INTRODUCTION

1.1 La sixième réunion du Groupe de l'exploitation de la veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVWOPSG), tenue au Bureau Afrique occidentale et centrale (WACAF) de l'OACI du 19 au 23 septembre 2011, a accueilli 30 experts de sept États fournisseurs de centres d'avis de cendres volcaniques (VAAC), de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), de l'Association du transport aérien international (IATA), de l'Union de géodésie et de géophysique internationale (UGGI), de la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

1.2 M. Peter Lechner, Président de l'IAVWOPSG, a présidé la réunion tout du long. M. Raul Romero, expert météorologue du siège de l'OACI (Montréal), a rempli les fonctions de secrétaire de la réunion, avec l'assistance de M. Akoa Okossi, expert régional en météorologie du Bureau Afrique occidentale et centrale, et de M. Vitalis Ahago, expert régional en météorologie du Bureau Afrique orientale et australe.

2. SUIVI DES CONCLUSIONS DE L'IAVWOPSG

2.1 Concernant le suivi accordé aux conclusions de l'IAVWOPSG/5, le groupe a noté qu'à l'exception des conclusions 4/23, 4/24 et 5/16 qui ont été dépassées par les événements, la suite donnée a été jugée complète pour toutes les questions (voir la décision 6/1).

3. EXAMEN DES DISPOSITIONS DE L'OACI RELATIVES À L'IAVW

3.1 Le groupe a examiné les procédures régionales liées à l'IAVW qui figurent dans le Plan de navigation aérienne et dans le Document de mise en œuvre des installations et services (FASID) pour les rendre compatibles avec les dispositions de l'Annexe 3 — *Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale*. Les procédures amendées seront communiquées aux bureaux régionaux de l'OACI pour traitement (voir la conclusion 6/2).

3.2 Le groupe a examiné et entériné un projet d'amendement de l'Annexe 3 (voir les conclusions 6/3 et 6/4) concernant :

- a) l'introduction d'un renvoi à l'avis d'observatoire volcanologique destiné à l'aviation ;
- b) un amendement du Tableau A2-1 — *Format du message de renseignements consultatifs concernant des cendres volcaniques* ;
- c) l'alignement de l'Appendice 1, modèle SN (symboles des matières radioactives et des éruptions volcaniques utilisés dans les prévisions du WAFS, et spécifications connexes).

3.3 Concernant les éléments indicatifs relatifs à l'IAVW, le groupe est convenu d'amender les procédures de coordination et de transfert de responsabilité entre VAAC qui figurent dans le *Manuel de la veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVW) — Procédures opérationnelles et liste des points de contact* (Doc 9766) pour y ajouter de nouvelles possibilités de publication d'avis de cendres volcaniques lorsqu'une éruption de longue durée perturbe plusieurs zones de responsabilité de VAAC (voir la conclusion 6/5).

4. FONCTIONNEMENT DE L'IAVW

4.1 Le groupe a examiné les rapports de gestion élaborés par tous les États fournisseurs de VAAC, a pris note de leur contenu et s'est déclaré satisfait de la portée des renseignements fournis.

4.2 Afin d'améliorer le soutien aux utilisateurs de l'aviation internationale, le VAAC de Buenos Aires a été invité à veiller à ce que les renseignements liés aux cendres volcaniques soient disponibles en anglais sur son site web internet public (voir la conclusion 6/6).

4.3 Pour poursuivre les travaux visant à améliorer la conscience de la situation des utilisateurs de l'IAVW, le groupe est convenu qu'il faudrait élaborer plus avant les informations sur la situation des volcans au quotidien ainsi que les concepts corrélatifs, en partenariat avec l'Équipe spéciale internationale sur les cendres volcaniques (IVATF) (voir la conclusion 6/7).

4.4 Concernant la nécessité de faire rapport sur les méthodes et méthodologies utilisées par chaque VAAC pour fournir des renseignements aux exploitants de compagnies aériennes et aux responsables de la réglementation concernant la manière dont les VAAC fonctionnent et pour que le personnel de tous les VAAC assure une meilleure cohérence des produits publiés, le groupe est convenu de procéder à d'autres travaux pour l'élaboration d'un guide sur les meilleures pratiques, initialement dans le cadre d'un atelier auquel participeraient des représentants de tous les VAAC (voir la conclusion 6/8), et de présenter un rapport détaillé sur les méthodes et méthodologies en question (voir la conclusion 6/9).

4.5 Le groupe a examiné et entériné un projet d'amendement du *Manuel sur les nuages de cendres volcaniques, de matières radioactives et de produits chimiques toxiques* (Doc 9691), Chapitre 4 — *Effets des cendres sur les aéronefs* et Chapitre 5 — *Effets des cendres volcaniques sur les opérations aériennes et les services de soutien* énoncé par l'IVATF (voir la conclusion 6/10).

4.6 Concernant les procédures opérationnelles pour la coordination et le transfert des responsabilité entre VAAC durant des cas de grande ampleur de nuages de cendres volcaniques, le groupe est convenu qu'il fallait affiner la description du rôle du « VAAC principal » et aussi que son rapport avec les autres VAAC devrait être clarifié (voir la conclusion 6/11).

4.7 Concernant l'élaboration de procédures sur la manière d'améliorer le partage de renseignements provenant d'États membres de l'OMM (tels que les rapports radar, l'imagerie par satellite et les mesures à partir de la surface) avec les observatoires des volcans afin d'améliorer les prévisions produites en collaboration, le groupe est convenu d'inviter l'OMM à appuyer les prévisions en collaboration en améliorant le partage des renseignements (voir la conclusion 6/12).

4.8 Afin d'améliorer les décisions prises en collaboration entre les VAAC et les observatoires de volcans, le groupe est convenu d'amender les procédures opérationnelles pour la diffusion des renseignements sur les éruptions volcaniques et les nuages de cendres volcaniques correspondants qui figurent dans la Partie 4 du Doc 9766 (voir la conclusion 6/13).

4.9 Pour ce qui est d'une liste de recommandations élaborée par l'IATA concernant la promotion d'opérations sûres et efficaces dans un espace aérien contaminé par des cendres volcaniques ou à proximité de cet espace, le groupe est convenu de procéder à d'autres travaux pour s'assurer qu'à la lumière des programmes de travail de l'IAVWOPSG et de l'IVATF, chacune des questions soulevées soit adéquatement prise en compte ou clairement confiée à un organe compétent (voir la conclusion 6/14).

4.10 Le groupe est convenu de porter au rang de norme la pratique recommandée concernant le suivi, par certains observatoires nationaux de volcans, des volcans actifs ou potentiellement actifs qui pourraient provoquer des perturbations sur les voies aériennes internationales (voir la conclusion 6/15).

4.11 En raison de problèmes connus de mise en œuvre dans les diverses régions de l'OACI, le groupe est convenu d'inviter l'OACI à envisager d'urgence la création de projets spéciaux de mise en œuvre pour toutes les régions de l'OACI, mais en particulier pour l'Asie et pour l'Amérique centrale et australe, afin de promouvoir des améliorations dans les produits des observatoires de volcans pour l'aviation ainsi que dans les communications entre observatoires de volcans et la communauté aéronautique (voir la conclusion 6/16).

4.12 Concernant les résultats détaillés de l'enquête sur la diffusion des informations relatives à la planification des vols, présentés par l'IVATF, le groupe est convenu d'instituer un groupe de travail ad hoc pour les évaluer (voir la conclusion 6/17).

4.13 Quant à une proposition visant à modifier le modèle existant pour les messages d'avis de cendres volcaniques (Annexe 3, Tableau A2-1 — *Format du message de renseignements consultatifs concernant des cendres volcaniques*) pour que chaque période de prévision puisse être indiquée dans le bulletin même qui s'y rapporte, le groupe est convenu de procéder à d'autres travaux pour examiner les questions liées à la composition et à la durée du message concernant des cendres volcaniques, pour en renforcer l'utilité (voir la conclusion 6/18).

4.14 Pour garantir la cohérence entre les VAAC dans la production d'avis de cendres volcaniques, le groupe est convenu d'inviter l'OACI à produire une base de données numérique indiquant les zones de responsabilité des VAAC et les régions d'information de vol (FIR) (voir la conclusion 6/19).

4.15 Concernant la nécessité de normaliser une base de données internationale sur les volcans qui pourrait être utilisée par les VAAC, et la volonté du Programme mondial sur le volcanisme de la Smithsonian Institution de produire une telle base de données adaptée aux besoins des VAAC, le groupe est convenu que les membres du Canada et de l'UGGI aideront la Smithsonian Institution à finaliser ladite base de données (voir la conclusion 6/20).

4.16 En ce qui a trait à l'élaboration d'éléments indicatifs se rapportant aux comptes rendus d'événements complexes liés à des cendres volcaniques (couches multiples et/ou plus d'une éruption à l'intérieur d'une FIR) dans les SIGMET, le groupe est convenu d'évaluer entre autres si l'avis ou les avis de cendres volcaniques sous forme graphique (VAA/VAG) pourraient être utilisés pour remplacer les SIGMET en ce qui concerne les cendres volcaniques et si les neuf VAAC sont en mesure d'assurer un service mondial dans ce domaine (voir la conclusion 6/21).

4.17 Pour faciliter la description de la position observée et/ou prévue de nuages de cendres volcaniques dans des messages SIGMET, le groupe est convenu d'introduire les expressions « ENTIRE FIR (ou CTA) » et « NO VA EXP » dans l'Annexe 3, Tableau A6-1 — *Format pour les messages SIGMET et AIRMET et les comptes rendus en vol spéciaux (liaison montante)* (voir la conclusion 6/22).

4.18 Concernant la nécessité d'améliorer la conscience de situation (du point de vue des méthodes de suivi et d'alerte en matière d'activité volcanique) pour les éruptions volcaniques éminentes, ce qui a été reconnu comme étant utile pour la gestion des risques menaçant l'aviation, le groupe est convenu d'inviter l'UGGI à promouvoir l'utilisation de l'avis d'observatoire volcanologique destiné à l'aviation (VONA) et de produire une liste de volcans qui constituent une menace pour l'aviation et ne sont pas surveillés ou sont surveillés inadéquatement (voir la conclusion 6/23).

4.19 Le groupe est convenu de considérer comme achevés les travaux liés à la création à titre d'essai d'un dépôt central pour la collecte des rapports sur les activités volcaniques (VAR), compte tenu des travaux corrélatifs entrepris par l'IVATF (voir la conclusion 6/24).

5. ÉVOLUTION DE L'IAVW

5.1 Concernant l'utilisation de données infrasons à l'appui des VAAC, le groupe est convenu de poursuivre l'élaboration d'un prototype de système de notification des éruptions en temps réel pour les VAAC et de le tester et de poursuivre aussi les travaux en cours entrepris en collaboration entre les VAAC et l'OTICE (voir la conclusion 6/25).

5.2 Convenant d'une liste de sept recommandations formulées par l'IVATF dans le domaine de la science des cendres volcaniques, le groupe a décidé de les renvoyer dès que possible au Groupe consultatif scientifique sur les cendres volcaniques (VASAG) de l'OMM-UGGI, pour lui permettre de lancer les mesures de suivi appropriées (voir la conclusion 6/26).

5.3 Pour appuyer les essais moteur, le groupe est convenu que les orientations préliminaires sur les éléments volcaniques pour les essais moteur étaient mûres et pouvaient être insérées dans le Doc 9691 (voir la conclusion 6/27).

5.4 Afin de réduire l'incertitude et d'améliorer les prévisions sur la dispersion des cendres volcaniques, le groupe est convenu d'inviter les VAAC à tenir compte dans leurs pratiques actuelles des approches proposées par l'atelier sur la prévision en matière de dispersion de cendres volcaniques et l'aviation (Genève, 18-20 octobre 2010) (voir la conclusion 6/28).

6. AMÉLIORATION DE LA NOTIFICATION DES DÉGAGEMENTS ACCIDENTELS DE MATIÈRES RADIOACTIVES DANS L'ATMOSPHÈRE

6.1 En ce qui concerne la fourniture de renseignements sur le dégagement de matières radioactives dans l'atmosphère, le groupe est convenu d'instituer un groupe ad hoc chargé d'élaborer un concept de fonctionnement pour la fourniture de tels renseignements, d'examiner les dispositions de l'Annexe 3 et les éléments indicatifs corrélatifs et, en vue d'une évaluation du rôle des centres météorologiques régionaux spécialisés (CMRS) pour la fourniture d'indications corrélatives, d'assurer une coordination avec le Groupe de coordination sur les activités d'intervention en cas d'urgence nucléaire de la Commission des systèmes de base (CBS) de l'OMM (voir la conclusion 6/29).

6.2 À propos d'une question connexe, le groupe a examiné la structure d'ensemble pour la fourniture de renseignements concernant les dégagements de matières radioactives dans l'atmosphère et il est convenu d'étudier des dispositions de rechange pour remplacer les SIGMET sur les nuages radioactifs et évaluer la possibilité que les centres disposant de compétences nécessaires fournissent de tels renseignements (voir la conclusion 6/30).

7. QUESTIONS LIÉES À L'ÉVALUATION DE LA NÉCESSITÉ DE FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LES TEMPÊTES DE RADIATION SOLAIRE ET AUTRES DANGERS BIOLOGIQUES

7.1 Le groupe de travail ad hoc chargé d'élaborer des spécifications concernant la météorologie de l'espace a proposé que l'on élabore un concept de fonctionnement pour promouvoir plus avant la formulation de telles spécifications. Après examen d'une proposition de conception de fonctionnement, le groupe est convenu que l'IATA serait invitée à élaborer des spécifications de haut niveau sur la météorologie de l'espace, qu'il fallait mettre le projet de spécifications à l'intention des usagers et le concept de fonctionnement sur le site web de l'IAVW pour obtenir les vues des États, et qu'il convenait de regrouper les réponses et d'élaborer un projet de train de spécifications qui serait examiné à la prochaine réunion, en 2013 (voir la conclusion 6/31).

8. PROGRAMME DES TRAVAUX FUTURS

8.1 Au sujet du programme des travaux futurs, le groupe a examiné le mandat et le programme de travail ainsi que les modifications proposées en se fondant sur les délibérations sur les points 2 à 10 de l'ordre du jour (voir la décision 6/32).

9. QUESTIONS DIVERSES

9.1 Le groupe a noté que la question des cendres volcaniques en resuspension devient un problème qui mérite plus d'attention et il est donc convenu d'inviter l'État fournisseur du VAAC de Buenos Aires à rendre compte de son expérience concernant la gestion des cendres en resuspension durant l'éruption du Puyehue-Cordón Caulle de 2011 (voir la conclusion 6/33).